



Diffamation et recours pour ne aider

Par **Tintin et milou**, le **30/03/2017 à 22:38**

Bonjour,

Je vais être expulsé (ce que je condamne pas) ns ne sommes pas cassés la marboulette et ns assumons nos choix.

Nous sommes une famille! E discrète en sans autres soucis

Mon appartement est rempli de moisissures (constat ARS fait) il est attenant à un parking avec plus de 600 pl... Jours et nuit

Je suis tombé malade à cause des soucis de vétusté de mon appart et leur bruit h24h /7jrs sur 7... Ainsi que tte la petite famille..!!

Soite....

Mon problème est que la directrice balance ouvertement au gens ma situation : personnelle, femme d ménage ,mairie ,et les voisins...Ns ne crions pas sur tt les toits nos soucis....Depuis ns sommes encore plus angoissés ect....Que pouvons ns faire contre cette personne .Car n essayons de protéger nos enfants....De ses soucis la

Ns vs remercions

Cordialement

Par **Visiteur**, le **30/03/2017 à 22:54**

Bonsoir,

Votre recours serait la plainte, mais il vous faut apporter des preuves de la diffamation (fausse accusation qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne).

Par **tomrif**, le **30/03/2017 à 23:46**

bonsoir,

la directrice de quoi ?

Par **Tintin et milou**, le **31/03/2017 à 00:22**

La directrice des HLM....

Oui les personnes qui sont venue me le signaler du déballage public que cette personne fait contre ns de nos soucis perso...Sont prête à faire une attestation sur l honneur.
Je suis pas procédurière loin de la...Mai je tiens à ma vie privée...Selon un ami policier,elle ne as aucun droit de déballer mes soucis,ma situation ect...En public...
Mais je préfère demandais aussi un autre avis
Merci d avoir pris le temps de me répondre

Par **tomrif**, le **31/03/2017** à **13:02**

bonjour,
atteinte à la vie privée, possible mais ce n'est pas du pénal (voir <http://www.loi1881.fr/porter-plainte-atteinte-vie-privee>) donc il faut faire appel à un avocat pour la procédure au civil, avocat qui peut être payé par l'aide juridictionnelle si vous avez peu de moyens. après, il faut être procédurier pour se lancer là-dedans.